

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE L'OCEAN

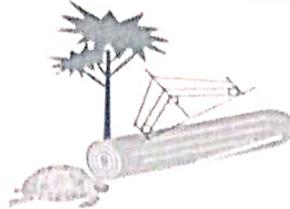
COMMUNE DE NYETE
B.P. 43

SECRETARIAT GENERAL

nyetecommune@yahoo.com

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° DD4 /AONO/PU/C-NYETE/CIPM/2023 DU.....14 FEV. 2023

RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE (TYPE RURAL), À L'ECOLE PUBLIQUE "V7 EST" HEVECAM, DANS LA COMMUNE DE NYETE, DEPARTEMENT DE L'OCEN, REGION DU SUD

FINANCEMENT : BIP MINEDUB 2023

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune de NYETE, lance un Appel d'Offres National Ouvert pour les *TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE (TYPE RURAL), À L'ECOLE PUBLIQUE "V7 EST" HEVECAM, DANS LA COMMUNE DE NYETE ,DEPARTEMENT DE L'OCEN ,REGION DU SUD.*

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent les opérations suivantes dont la liste n'est pas exhaustive:

- Travaux préparatoires ;
- Terrassements ;
- Fondations ;
- Maçonneries en élévations ;
- Charpente et couverture;
- Menuiserie métalliques;
- Électricité ;
- Peinture ;
- VRD.

3. Délai d'exécution

Le délai prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois.

4. Objet

Construction d'un bloc de deux salles de classe à l'école publique de V7 EST HEVECAM;

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel des travaux à l'issue des études préalables est de :

0 000 000 FCFA;

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais.

7. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIF 2023).

8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un

montant de 320 000 (trois cent vingt mille) F CFA établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres .

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Commune de NYETE.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le présent Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Mairie de Kribi premier sur présentation de l'originale d'une quittance de versement à la Recette municipale d'une somme non remboursable de trente cinq mille (35.000) francs CFA.

11. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra être déposée contre récépissé à la Mairie de NYETE, au plus tard le 15/03/2023 à 12 Heures précises et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 004.../AONO/PU/C-NYETE/CIPM/2023 DU.....14 FEV 2023
RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE 02 SALLES DE CLASSE (TYPE
RURAL), À L'ECOLE PUBLIQUE "V7 EST" HEVECAM, DANS LA COMMUNE DE NYETE
,DEPARTEMENT DE L'OCEAN ,REGION DU SUD
« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent être dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres et avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou des compagnies d'assurances agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Ouverture des plis

L'ouverture de tous les plis se fait en un seul temps le 15/03/2023 à 13 Heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de NYETE. Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

14. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

1. Critères éliminatoires

- Dossier administratif incomplet au terme du dépouillement ou non conforme, sous réserve des dispositions du point I.1 de la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 Janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des marchés publics ;

- fausses déclarations ou pièces falsifiées) ;

- absence de caution

- Non-exécution d'un marché antérieur du fait de l'entreprise

- Avoir obtenu moins de 70% des critères essentiels de qualification.

2. Critères essentiels

I	PRESENTATION GENERALE	(01 point)
II	EXPERIENCE DE L'ENTREPRISE	(03 points)
III	MOYENS HUMAINS	(06 points)
IV	MOYENS MATERIELS	(05 points)
V	METHODOLOGIE D'EXECUTION	(05 points)
VI	CAPACITE FINANCIERE	(01 point)

15. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre aura été déclarée conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financière requises pour exécuter le marché de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évalué la moins disante.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Commune NYETE, Service des Marches Publics. Tel. : 697 09 97 83/ 650 20 30 71

ADJAP, le 14 FEV 2023

Ampliations :

- PREFET/ OCEAN
- ARMP/SUD (Pour diffusion) ;
- DDMINEPAT/OCEAN
- P/CIPM/NYETE (Pour information) ;
- CAMEROON TRIBUNE (Pour Publication) ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.

